

DÉPARTEMENT de  
la Côte d'Or

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 19 septembre 2024DATE DE CONVOCATION  
13 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf septembre à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY), Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Olivier GAUTHRON, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN, M. Alain LEFEVRE (suppléant de M. Guy MORELLE), M. Martial MATHIRON (pouvoir de Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Martial PARIZOT, Mme Rachelle PETIT, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU (pouvoir de Mme Maité COUBAT).

Étaient absents : Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (suppléé par Alain LEFEVRE), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir à M. Martial MATHIRON), Mme Rolande CHRETIEN (suppléante de M. Bernard NAVILLON), M. Michel CLÉMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Maité COUBAT (pouvoir à M. Claude VERDREAU), Mme Marie-Françoise DUPAS (suppléée par M. Michel CLÉMENT), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), M. Simon GEVREY (suppléé par M. Laurent FAIVRE), M. Roland GOUJON, M. Patrice LIEBELIN (suppléant de M. Bernard SOUBEYRAND), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. Bernard NAVILLON (suppléé par Mme Rolande CHRETIEN), Mme Christine NIRLO, Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par Mme Stéphanie PEPIN), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX), M. Bernard SOUBEYRAND (suppléé par M. Patrice LIEBELIN).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CROUZIER, 3<sup>ème</sup> Vice-président délégué aux Finances, aux Moyens Informatiques, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration.

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	21
VOTANTS :	24

Délibération n°19/09/2024/08

Objet : Modification n°01/2024. Désignation d'un.e délégué.e suppléant.e auprès du Syndicat Intercommunal de la Tille, de la Norge et de l'Arnison (SITNA)

Vu, les statuts du Syndicat Intercommunal de la Tille, de la Norge et de l'Arnison (SITNA),

Vu, le règlement intérieur du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,

Vu, le Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.5711-1,

Il est rappelé que la population de chacun des EPCI à fiscalité propre membres du syndicat et inscrite dans le périmètre de ce dernier est évaluée à partir des données INSEE carroyées à 200 mètres les plus récentes, la répartition des sièges au Comité syndical s'établit comme suit :

EPCI à FP	Pop° dans le bassin	Ratio (%)	Nb sièges
CAP Val de Saône	2 459	3.27	1
Cc Plaine Dijonnaise	11 617	15.46	3
CC Forêt Seine et Suzon	903	1.20	1
CC Mirebellois et Fontenois	1 563	2.08	1
CC Norge et Tille	14 059	18.71	4
COVATI	2 174	2.89	1
Dijon Métropole	42 354	56.37	10
Total	75 129	100.00	21

Il est rappelé qu'en vertu des délibérations n°28/08/2020/26 en date du 28 août 2020, et n°24/05/2022/05 en date du 24 mai 2022, la liste des représentants de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise auprès du Syndicat Intercommunal de la Tille, de la Norge et de l'Arnison (SITNA) est actuellement la suivante :

Délégués Titulaires	Délégué.es Suppléant.es
Monsieur Olivier GAUTHRON	Madame Céline EUDES
Monsieur Pascal MARTEAU	Monsieur Denis KIENE
Monsieur Emmanuel PONTILLO	Monsieur Thomas DEHER

Afin de donner suite à une modification de la composition du Conseil Municipal de la commune de LONGCHAMP, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'il convient de désigner un(e) délégué(e) suppléant(e) pour remplacer Monsieur Denis KIENE, auprès du SITNA.

Considérant que par la délibération n°2024-29 en date du 08 juillet 2024, le Conseil Municipal de la commune de LONGCHAMP propose son remplacement par Monsieur Mickaël TUVACHE, conseiller municipal, en qualité de représentant suppléant,

Considérant qu'en vertu de l'article L.5711-1 du CGCT pour l'élection des délégués des Établissements Publics de Coopération Intercommunale avec ou sans Fiscalité Propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉSIGNE, au scrutin secret, Monsieur Mickaël TUVACHE, conseiller municipal de la commune de LONGCHAMP, en qualité de délégué suppléant auprès du Syndicat Intercommunal de la Tille, de la Norge et de l'Arnison (SITNA),
- PRÉCISE la nouvelle liste des représentant.es de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise auprès du Syndicat Intercommunal de la Tille, de la Norge et de l'Arnison (SITNA), comme suit :

Délégués Titulaires	Délégué.es Suppléant.es
Monsieur Olivier GAUTHRON	Madame Céline EUDES
Monsieur Pascal MARTEAU	Monsieur Mickaël TUVACHE
Monsieur Emmanuel PONTILLO	Monsieur Thomas DEHER

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document ainsi que tout acte à intervenir relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 19 septembre 2024

Patrice ESPINOSA  
Président de la Communauté de  
Communes de la Plaine Dijonnaise,  
Maire d'IZIER